

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2987

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Vaulx aggro 2° chance

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2987**

commission principale : développement économique

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Vaulx agglo 2° chance**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, a été créée en 2010 une école de la 2° chance portée par l'association Vaulx agglo 2° chance.

Cette association a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et sociale de jeunes adultes en difficulté, par des actions d'éducation, de formation, organisées dans un parcours en alternance. L'approche globale de l'école de la 2° chance implique le développement de partenariats étroits non seulement avec les acteurs du monde de l'entreprise, mais aussi avec ceux du monde associatif ou institutionnel.

L'école de la 2° chance de Vaulx agglo fait partie d'un réseau national, présent dans 70 sites. Les écoles de la 2° chance sont nées pour offrir une solution à des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification, vivent des situations sociales très difficiles et se retrouvent confrontés à la difficulté d'intégrer le monde du travail.

Les écoles de la 2° chance ne sont pas des écoles au sens scolaire du terme, mais des équipements ciblés sur un objectif : permettre l'accès à l'emploi de jeunes avec une méthode intensive sur une durée limitée.

Les caractéristiques du public sont :

- jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire,
- n'ayant pas de diplôme ou de qualification, ou ayant une qualification inférieure au niveau IV,
- vivant une situation difficile mais motivés pour intégrer et s'engager dans une démarche de recherche professionnelle et de remise à niveau.

Le cursus alterne parcours pédagogique adapté et stages rémunérés en entreprise avec un statut. La durée moyenne du parcours est de 6,2 mois. 158 entreprises ont accueilli des stagiaires en 2011, d'où l'importance de tisser un réseau d'entreprises pertinent.

L'école de la 2° chance de Vaulx agglo comptait, en 2011, 139 jeunes : 36 jeunes entrés en 2010 et 103 en 2011. Sur ces 139 jeunes, 116 ont signé un contrat pédagogique (soit un abandon de 16,5 % seulement). 83 jeunes sont sortis et 56 sont encore présents en 2012.

En 2011, les jeunes inscrits à l'école de la 2° chance provenaient à 47 % de Vaulx en Velin et à 53 % d'autres communes de l'agglomération. Cette proportion est amenée à croître dans le cadre d'une montée en charge de cet équipement à l'échelle de l'agglomération.

L'objectif est de renforcer le partenariat entre cet équipement et les milieux économiques. Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté urbaine se propose de participer au fonctionnement de l'école de la 2° chance en 2012 à hauteur de 100 000 €, selon le budget prévisionnel 2012 suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	65 000	Région Rhône-Alpes	344 046
services extérieures	223 780	Etat	286 705
autres services extérieurs	162 550	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	70 000
impôts et taxes	63 536	Commune de Vaulx en Velin	198 000
charges de personnel	602 249	Commune de Vénissieux	20 000
autres charges	14 705	Communauté urbaine de Lyon	100 000
dotation aux amortissements	15 000	Fonds social européen	50 000
		Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	9 000
		autres financements	39 069
		taxe d'apprentissage	30 000
Total	1 146 820	Total	1 146 820

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association Vaulx agglo 2° chance pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Vaulx agglo 2° chance définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante, d'un montant de 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - compte 657 4 - fonction 824 - opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.